

**GRILLE TARIFAIRE 2019**  
**TOUS LES TARIFS SONT HORS TVA**
**Tarifs pour l'utilisation du réseau (timbre)**

Catégorie du point de consommation		Consommations modérées	Consommations à forte puissance souscrite	Consommations élevées	Temporaires
Critères de consommation		Consommation annuelle < 25 MWh Ampère < 60	Consommation annuelle < 25 MWh Amprère >= 60	Consommation annuelle >= 25 MWh	Raccordements temporaires
<b>Abonnement</b> Abonnement mensuel par point de mesure (CHF par mois)		6.50	13.40	13.40	12.00
<b>Composante de puissance</b> Tarif pointe mensuelle (CHF/kW de pointe mensuelle)			12.00	12.00	
<b>Composantes de consommation</b>					
Simple tarif*	24h/24h (ct/kWh)	7.70			20.00
Double tarif*	Heures pleines (ct/kWh)	8.60	5.90	5.90	
	Heures creuses (ct/kWh)	5.60	3.80	3.80	
Services-système du réseau de transport (ct/kWh)		0.24	0.24	0.24	0.24

\* Les clients peuvent choisir s'ils souhaitent une composante de consommation à simple ou double tarif pour la catégorie "consommations modérées".

Le double tarif est plus avantageux si la consommation en heures creuses est supérieure à 34% de la consommation totale.

Les services-système du réseau de transport s'ajoutent au simple ou double tarif de consommation.

**Tarifs pour la fourniture d'énergie par Eli10 SA, 2022 Bevaix**

Ces tarifs ne sont applicables que pour les clients restant dans le cadre de l'approvisionnement de base.

Catégorie du point de consommation		Energie Simple	Energie Double	Energie Pro BT	Energie Temporaires
Critères de consommation		Consommation annuelle inférieure à 100 MWh	Consommation annuelle inférieure à 100 MWh	Consommation annuelle dès 100 MWh	Raccordements temporaires
<b>Fourniture d'énergie électrique</b>	Simple tarif	6.50			6.50
	Double tarif	Heures pleines (ct/kWh)	7.00	5.30	
		Heures creuses (ct/kWh)	4.60	4.50	

Le simple ou double tarif pour l'énergie est attribué selon le choix du client pour l'utilisation du réseau.

**Tarifs ELINOVA pour la fourniture d'énergie par Eli10 SA, 2022 Bevaix**

Ces tarifs ne sont applicables que pour les clients restant dans le cadre de l'approvisionnement de base.

Catégorie du point de consommation		Energie Simple	Energie Double	Energie Pro BT	Energie Temporaires
Critères de consommation		Consommation annuelle inférieure à 100 MWh	Consommation annuelle inférieure à 100 MWh	Consommation annuelle dès 100 MWh	Raccordements temporaires
<b>Fourniture d'énergie électrique</b>	Simple tarif	6.90			6.90
	Double tarif	Heures pleines (ct/kWh)	7.40	5.70	
		Heures creuses (ct/kWh)	5.00	4.90	

Le simple ou double tarif pour l'énergie est attribué selon le choix du client pour l'utilisation du réseau.

**Taxes prélevées sur la consommation d'électricité**

<b>Taxes communales (ct/kWh consommé)</b>	
Redevance pour l'usage du domaine public s/consommation BT	0.60
Redevance pour l'usage du domaine public s/consommation MT	0.40
Redevance Fonds communal de l'énergie s/consommation BT	0.50
Redevance Fonds communal de l'énergie s/consommation MT	0.25
<b>Taxes cantonales (ct/kWh consommé)</b>	
Redevance Fonds cantonal de l'énergie s/consommation BT	0.30
Redevance Fonds cantonal de l'énergie s/consommation MT	0.15
<b>Taxes fédérales (ct/kWh consommé)</b>	
Supplément pour la rétribution à prix coûtant (RPC) pour les énergies renouvelables et pour la redevance pour la protection des eaux et des poissons.	2.30

**Abonnement pour la reprise de la production d'électricité (à la charge du producteur)**

Abonnement mensuel (CHF par mois)	6.50
-----------------------------------	------

**Tarifs pour la reprise de la production d'électricité (hors RPC)**

Catégorie du point de consommation		Energie Simple	Energie Double
<b>Fourniture d'énergie électrique</b>	Simple tarif	6.35	
	Double tarif	Heures pleines (ct/kWh)	6.81
		Heures creuses (ct/kWh)	4.60